



Communiqué

Date: 4 décembre 2014

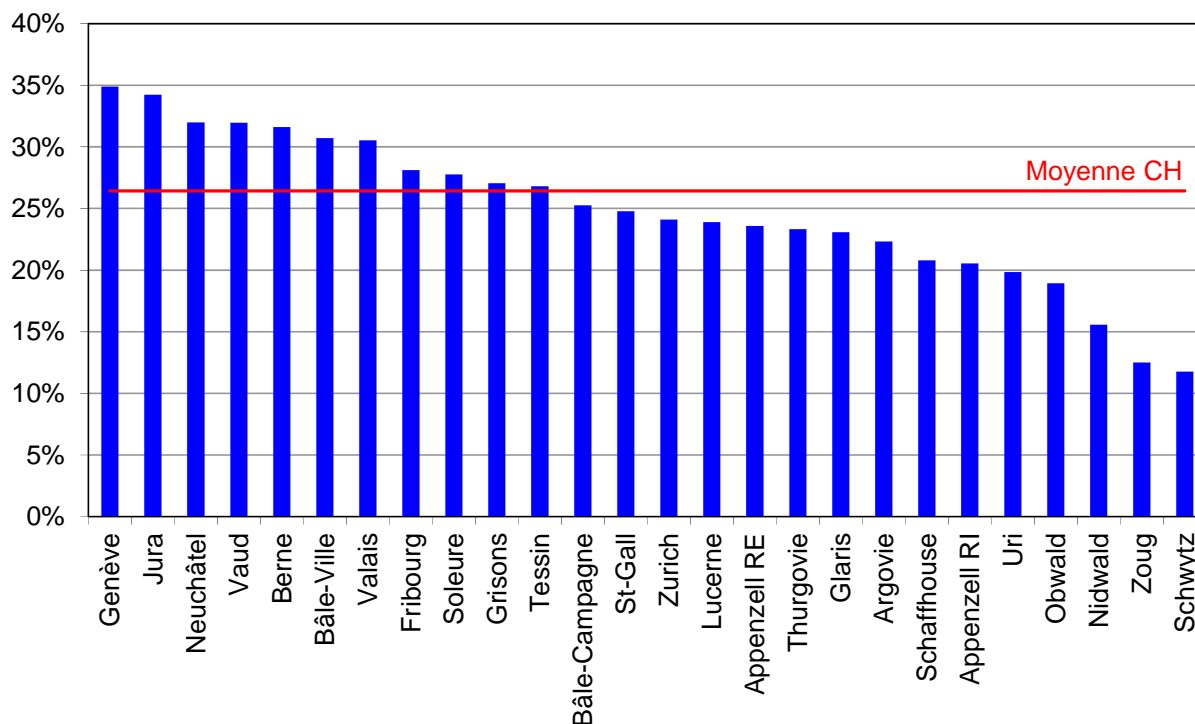
La charge fiscale des cantons et des communes reste stable

En moyenne suisse, les redevances fiscales grèvent 26,4 % du potentiel de ressources des cantons et des communes. Par rapport à l'année de référence précédente, la charge fiscale de près de deux tiers des cantons est restée stable ou a diminué. Les différences entre les cantons n'ont que peu évolué, comme le montre l'indice 2015 de l'exploitation du potentiel fiscal calculé par l'Administration fédérale des finances (AFF). Cet indice montre dans quelle proportion les contribuables sont, en moyenne, soumis aux impôts des cantons et communes.

En moyenne suisse, le potentiel de ressources pour 2015 est grevé de redevances fiscales cantonales ou communales à hauteur de 26,4 %. Cette moyenne résulte de la somme des indices des cantons, pondérée par la part de chaque canton au potentiel de ressources de toute la Suisse. Quinze cantons ont réduit leur indice d'exploitation du potentiel fiscal, dans une mesure toutefois modeste par rapport aux années précédentes dans de nombreux cas. L'indice a été le plus fortement diminué dans les cantons d'Uri, de Zoug et de Saint-Gall. Onze cantons ont accru leur indice d'exploitation du potentiel fiscal, en particulier le Valais, le Tessin et Neuchâtel. L'exploitation du potentiel fiscal de l'ensemble de la Suisse n'a guère évolué par rapport à l'année de référence précédente (2014: 26,7 %).

Globalement, les différences entre les cantons n'ont que peu changé. Les changements de position concernent principalement le milieu de l'échelle. En bas de l'échelle, l'ordre n'a pas subi de modification. L'exploitation du potentiel fiscal demeure largement inférieure à la moyenne suisse dans les cantons de Suisse centrale Nidwald, Zoug et Schwyz, ce dernier affichant l'indice le plus bas (11,8 %). La charge fiscale est à nouveau la plus forte dans les cantons de l'Ouest du pays, comme ceux de Berne ou de Genève, ce dernier enregistrant la valeur la plus élevée (34,9 %). L'indice du canton de Berne est désormais moins élevé que celui des cantons de Neuchâtel et de Vaud. Ce canton gagne donc deux rangs. Dans le tiers inférieur de l'échelle, le canton d'Uri gagne également deux rangs grâce à la révision de la législation fiscale.

Exploitation, en 2015, du potentiel de ressources par canton en %



Qu'entend-t-on par indice de l'exploitation du potentiel fiscal?

Il convient d'interpréter l'indice de l'exploitation du potentiel fiscal de manière analogue à la quote-part fiscale, qui est déterminée pour l'ensemble du pays. A la différence de la quote-part fiscale, les redevances fiscales ne sont pas exprimées par rapport au produit intérieur brut (PIB), mais par rapport au potentiel de ressources, tel que le définit la péréquation financière nationale.

Publié depuis 2009, l'indice reflète la charge fiscale globale par canton. Il indique ainsi dans quelle mesure les contribuables sont soumis aux redevances fiscales des cantons et des communes. Il ne permet toutefois pas d'en déduire les barèmes fiscaux et les taux d'imposition.

Pour effectuer les calculs, l'AFF se fonde sur les chiffres de la péréquation financière et de la statistique financière. L'indice 2015 de l'exploitation du potentiel fiscal représente le rapport entre les recettes fiscales cantonales et communales effectives (moyenne des années 2009 à 2011) et le potentiel de ressources pour l'année de référence 2015 (également fondé sur la moyenne des années 2009 à 2011). Déterminé sur la base des chiffres de la péréquation financière, le potentiel de ressources reflète le potentiel économique des contribuables et, par conséquent, la capacité économique des cantons.

Renseignements:

Philipp Rohr, responsable de la communication,
Administration fédérale des finances,
Tél. 058 465 16 06, philipp.rohr@efv.admin.ch

Sous www.efv.admin.ch/f/aktuell, le présent communiqué est complété par les documents suivants :

- Documentation de base
- Données de base